

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, VENDREDI 15 MARS 1850.

No. 51.

Discussion sur la Civilisation Ancienne et la Civilisation Moderne.

QUATRIÈME DISCOURS.

CONSCIENCE PUBLIQUE.

Messieurs, Jusqu'à présent nous avons considéré en eux-mêmes les éléments de la société, l'individu et la famille; mais il nous faut voir maintenant la société dans son ensemble...

Il y a eu sans doute dans les sociétés modernes, et il y a encore aujourd'hui de bien funestes excès d'impartialité, de cupidité, d'égoïsme brutal et de violence.

Commode avait pour amusement de couper le nez, les oreilles, de fendre le ventre de ceux qu'il rencontrait.

Grèce, mais aussi à cause du désordre que l'impulsion introduisit chez les peuples envahis, en y brisant la force des lois, et y jetant dans un véritable chaos les coutumes et les mœurs.

mais enfin elle entra dans la législation et les mœurs sociales, et elle fut entrée elle-même la conscience publique dont la voix a toujours parlé et toujours vaillamment.

FUUILLETON. VEILLÉES D'UNE CHAUMIÈRE DE LA VENDEE PAR LE MARÉCHAL BUGEAUD D'ISLY. Suite. QUATRIÈME VEILLÉE. PIERRE. Eh bien ! Paul, qu'as-tu appris au club aujourd'hui ? PAUL. Il n'y a pas eu séance : le président, le vice-président et trois ou quatre des principaux orateurs étaient appelés devant le juge de paix pour certaines contraventions et de mauvaises chicanes que leurs fonds de réactionnaires.

besoin de se réformer eux-mêmes et reprenons notre conversation d'hier soir. Tu crois qu'il y aurait du bien à attendre l'association générale de tous les peuples, et tu crois sans doute cela possible ? PAUL. Il me le semble, mais je suis bien aise de l'entendre. PIERRE. Paul, si tu conduisais seul à grand-peine quatre chevaux attelés à une charrue, croirais-tu qu'il serait facile d'en conduire cent d'honneur et de caractère très-divers ? Je t'ai montré les difficultés, ou presque l'impossibilité de faire marcher l'association pour une seule fabrique et l'on vient nous dire qu'il faut tendre à l'association universelle ! Mais cela seul aurait dû te faire comprendre que vos maîtres sont les plus grands fous du monde.

vaill echaen pour soi et ils donneront pour cela de fort bonnes raisons : Nous nous mettons au niveau des paresseux, dirent-ils au gouverneur, et c'est pour cela que nous perdons la récolte. Eh bien ! Paul, crois-tu que si une soixantaine de soldats n'ont pu rester associés, il sera facile d'associer le genre humain ? Figure-toi donc un paysan de la Bretagne travaillant en commun avec les paysans de la Russie ? Comprendra-t-il cela, et s'il le comprend, crois-tu qu'il travaillera, quand il saura qu'il doit partager si besoin est avec un meunier ou un baskier ? Supposons que notre récolte soit mauvaise et qu'elle soit bonne en Russie ; l'imagines-tu que les cultivateurs russes consentiront facilement à nous envoyer une part de leur froment ? Mais qui réglera cette part proportionnelle qu'un peuple devra envoyer à l'autre ou à plusieurs autres pour combler les déficits en tous genres ? Tu comprendras bien qu'il n'y a qu'un despote absolu de l'univers qui pourrait la régler ; et il faudrait qu'il fût bien habile, bien clairvoyant pour faire ainsi la balance des besoins et des excédents de chaque peuple ou fraction de peuple.

l'homme serait ravali, non pas au niveau des animaux domestiques, mais au niveau des animaux sauvages, ceux qui jouissent à peu près de leur liberté d'action, mais au niveau des animaux domestiques. Nous serions tous obligés de travailler, de manger, de reposer, de dormir à la même heure et le même nombre d'heures, c'est bien clair ; Puisque nous serions tous associés, il faudrait que chacun apportât la même quantité de travail à l'association, pour avoir un droit égal au produit. N'oublie pas qu'ils ont décoré ce régime du nom d'Égalité. Encore un coup, je ne vois que Dieu ou Proudhon qui puissent diriger tout cela. Je n'ai donc pas plus loin ; je ne veux pas discuter la puissance de Dieu ni celle de Proudhon ; je suis trop religieux pour me le permettre. PAUL. Tu es désespéré, Pierre : tu veux renverser une à une toutes les théories sur lesquelles nous fondons le bonheur du peuple ; mais, du moins, tu m'accorderas bien que, dans une société bien organisée, le peuple a droit au travail ? PIERRE. Qu'entends-tu par là ? Est-ce le droit de travailler ? Qui t'en empêche, mon garçon ? Est-ce qu'il y a quelque loi qui t'interdit d'employer ton activité quand tu veux, ou tu veux et comme tu veux ? Prends en donc à ton aise : tu ne verras jamais ni agents de police, ni gendarmes t'en empêcher. Travaille co-

me nu, comme deux, comme trois si tu le peux, et fais de la richesse, rien ne t'arrête. PAUL. Ta ! ta ! ta ! ta ! comme tu y vas ! ce n'est pas de cela qu'il s'agit. On sait bien qu'on peut travailler ; mais, pour travailler, il faut avoir du travail. Eh bien ! un bon gouvernement doit garantir le travail. Le gouvernement provisoire nous l'a promis dans son décret du 5 mars, et nous le voulons. PIERRE. Le gouvernement provisoire vous en a promis bien d'autres et rien de ce qu'il a promis ou dévoté ne s'est réalisé ; excepté pourtant les quarante-cinq centimes, parce que c'était déjà à peu près empêché et dépensé quand l'Assemblée constituante est arrivée et que, d'ailleurs, le gouvernement républicain à bon marché avait fait un tel trou dans le budget qu'il a bien fallu passer par-dessus les quarante-cinq centimes pour en boucher une partie ; mais, qu'est-il arrivé de tout le reste de ces pauvres promesses ? L'impossibilité où le danger de l'exécution a conduit l'Assemblée constituante à de faire tout ce que le gouvernement provisoire avait fait. Nous voulons le droit au travail, dis-tu ? Paul, le peuple est bien fort ; mais fit-il encore dix fois plus fort, il ne ferait pas qu'un bâton n'ait pas deux bouts, ni qu'une chose impossible soit réalisable. Ton gouvernement provisoire a essayé du droit au travail ; tout ce qu'il a pu faire, avec la puissance absolue qu'il avait en main, ça a été d'amener 120 ou

(1) Balmès. Protestantisme comparé au Catholicisme.

(1) Balmès. Protestantisme etc.

(1) Balmès. Protestantisme comparé.

és à ses réclamations la voix publique dépasse elle-même les justes limites—elle a quelque fois une réaction violente, passagère néanmoins, qu'elle désapprouve vivement dans le calme qui suit la victoire.

Mais cette force triomphante de l'opinion, cette puissance qui la fait reine du monde, elle la doit au sens moral développé dans la société, à la promulgation des grands principes chrétiens qui ont formé la conscience. Cette forme, elle la tient de Dieu. C'est parce qu'elle n'est que l'expression de la raison et de la volonté divine, source de tout droit, de tout pouvoir, en quelque genre que ce soit qu'elle est si puissante dans ses effets. Et voilà pourquoi elle ne saurait pas se proclamer elle-même dans ses actes qui ont le caractère et le calme de la maturité et de l'immortalité, elle a raison de se proclamer la voix de Dieu même. Qu'il soit donc à jamais l'honneur de la civilisation des temps modernes, et le signe de sa supériorité sur la société antique, ce principe, vrai dans sa généralité: For popul, vox Dei.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 15 MARS 1850.

Pour ne pas différer de donner à nos lecteurs la Correspondance Lyonnaise, qui nous a été apportée par la maille d'hier, nous sommes forcés de remettre à un autre jour deux articles préparés pour aujourd'hui.

BULLETIN.

Le Packet de Bytown contre les adversaires de l'Administration.—La politique des journaux.—La sentinelle du peuple.—Lettre de Lord Palmerston au Consul Anglais à New-York.—Cour sommaires.—Procès des émeutiers d'Avril.

L'on tente en ce moment de la manière la plus décidée, dit le Packet de Bytown, d'opérer, une division dans les rangs des réformistes, afin de les vaincre sur le terrain de la lutte. Cette tentative qui est l'œuvre des torques violents, et dont l'existence remonte, suivant le même journal, à l'époque de la dernière session du parlement, a été secondée par des moyens de toute espèce; aujourd'hui encore, elle a pour souteneurs les hommes de cette école politique qui s'accordent tous à vouloir le renversement de nos institutions, les uns en se liant pour obtenir une confédération des provinces anglaises de l'Amérique du Nord, les autres en conviant celle du Canada à une fusion dans l'Etat voisin, dans un but qu'il nous est permis de regarder comme métrier.

Des journaux qui, de cette ville, s'efforcent de propager en tous lieux le système annexionniste, publient un estimé des dépenses publiées dans les Etats de l'Union pour en inférer, par comparaison, que les nôtres atteignent un chiffre beaucoup plus élevé. Il est à observer que des tableaux comparatifs de cette sorte sont le principal moyen qu'emploient les partisans de cette couleur pour mieux atteindre leur but. Mais il est certain que l'on n'accompagne jamais ces renseignements, d'aucun relevé des contributions multipliées qui pèsent sur les citoyens de l'Union, à raison des besoins publics qui y embrassent une plus grande échelle qu'en Canada. On oublie également que le taux des dépenses et des salaires publics d'un Etat, n'est pas la règle d'après laquelle il faille juger de sa prospérité ou de sa décadence.

Un organe de la presse anglaise de Montréal s'est chargé d'attirer l'attention sur l'une des omissions que commettent les feuilles annexionnistes en cette matière. Le Montreal Gazette, qui est aussi l'auteur d'un autre ordre de choses, mais hostile à l'annexion, s'exprime ainsi sur le sujet:

“Les avocats du déclin et de la ruine,” nous répètent que si nous étions annexés, il en serait autrement (des dépenses de la province). On se fera une idée de la différence qui devrait en résulter par l'extravagance dont l'exemple qui va suivre donne une preuve, et dont les particularités sont fournies par un membre du Congrès Américain ne saurait être révoquées en doute.

Ici le journaliste énumère les détails d'une inhumation dont les frais, à la charge de la législature américaine, se montent à onze-cent soixante et un dollars, 36 cents.

Ce mode de discussion tronquée de la part de certains journaux se continue, nonobstant les erreurs dont il est caractérisé par la source.

Un autre trait plus caractéristique encore de la thèse annexionniste en ce temps, ce qu'elle conduit, sans transition, à la suppression du gouvernement actuel de la province, sans pouvoir s'appuyer sur l'impossibilité d'obtenir des réformes financières, puisqu'un lien de les demander, c'est l'annexion qu'elle veut et réclame. Point important d'observation.

Au milieu de cette polémique, le mot réforme est entendu; les organes annexionnistes l'impriment encore; mais l'incompatibilité entre ces deux choses, annexion et réforme, dont ils ne paraissent pas se préoccuper, est une singularité des plus remarquables.

Le Montreal Courier, qui invoque aussi l'expédient des réformes, abandonne parfois cette position constitutionnelle, pour prendre une attitude opposée. C'est ainsi qu'il dit il y a peu de jours que “si l'Angleterre s'oppose à ce que nous manufacturions nous-mêmes, elle fera revivre la cause de son ancienne querelle avec les Treize Etats, dont l'histoire, dit-il, nous apprend qu'elle a été l'issue.” Il a déclaré depuis (numéro du 13), que “le symbole commun des annexionnistes et des indépendants est: navigation libre du St. Laurent, commerce libre avec les Etats-Unis, et des institutions électives.” Mais le Courier en mettant au nombre des franchises électives qu'il désire nous faire octroyer, le droit d'être nous-mêmes le gouvernement de la province, ne paraît pas être sûr du consentement de la Souveraine à permettre à d'autres la nomination de son représentant en Canada, en abdiquant elle-même son empire.

L'allié de cette dernière feuille dans la presse française, entend aussi réformer de la même façon. Il dit en parlant de réformes, que “l'annexion est celle qui nous les procurera toutes.” Cela se conçoit.

En regard de ces prétentions, il en est d'autres qui font contraste. Le Transcript, par exemple, met au défi tout homme, excepté, dit-il, le plus desus des malades de lire, sans être sûr de la position que nous fait la métropole, le discours récent de Lord Russell sur la politique coloniale de l'Angleterre.

Quant aux résultats que pourrait amener la polémique dont nous venons de donner un aperçu, nous les considérons dans nos bulletins à mesure qu'ils se seront produits; mais nous ne prendons acte que des faits constatés, et non pas de ceux dont l'affirmation contredite par des témoignages, sont, par là même, d'une authenticité douteuse. Nous ne prenons jamais des assertions pour des preuves; encore moins soufflons-nous qu'on nous oblige de déférer à ce procédé de rebours dont certain journal fait usage à notre égard pour nous convaincre. Dernièrement, nous disions en parlant de la cause annexionniste (Bulletin des Melanges du 26 février): “Certes, rien ne contredit encore la popularité qu'elle se serait acquise dans toute l'étendue de la province, ni même dans le Bas-Canada.” Depuis, les élections des comtés de Sherbrooke et de Hull ont procuré deux triomphes au mouvement annexionniste; nous en avons publié la nouvelle de même qu'une liste des dernières élections municipales de cette ville. Cependant, nous ne croyons pas qu'il suffise de deux ou trois élections semblables dans le sens de la cause annexionniste pour constater la popularité dont elle jouit dans toute l'étendue de la province, ni même dans le Bas-Canada.” En un mot, les “progrès” du système en question ne nous persuadent qu'à raison seulement de l'extension que nous leur voyons prendre. Le journal annexionniste devra nous redire afin de s'assurer que nous n'avons dit à aucune époque que l'annexion ne fait pas de progrès. S'il est vrai que le Mercury de Québec ait avoué que ces progrès sont rapides, effrayants, c'est que sans doute ce journal est en possession de renseignements qui ne nous sont pas encore parvenus.

La Sentinelle du Peuple est une feuille de petit format, nouvellement fondée à Québec, et dont le rédacteur ne s'annonce pas. Elle se dit “Journal du progrès, politique, commercial, industriel et scientifique.” Le leu-

xième numéro seulement nous en est parvenu. La Sentinelle se montre peu favorable au ministère actuel mais très favorable à l'annexionnisme.

Des journaux du Haut-Canada annoncent que M. Wetenhall est gravement indisposé; un journal de cette ville dit avoir appris que ce monsieur aurait complètement perdu l'usage de la raison, sans indiquer la source d'où lui est venue cette communication.

Une lettre a été transmise par Lord Palmerston au consul anglais à New-York l'informant de la nécessité de mettre en rapport avec les peuples les commissaires nommés pour la grande exposition industrielle de 1851. L'exposition embrasse quatre catégories d'objets:

1° Les matières et produits bruts, attestant les productions naturelles sur lesquelles s'exerce l'industrie de l'homme.

2° La mécanique adaptée aux travaux agricoles, aux manufactures et à l'emploi des machines, attestant de quels agents s'aide le génie de l'homme pour tirer parti des productions naturelles.

3° Les manufactures, attestant les résultats que procure l'industrie de l'homme par l'emploi des productions naturelles.

4° La sculpture, les plans, et l'art du plâtrier dans tous ses divisions, attestant la gloire et l'habileté déployés dans cette branche de l'industrie humaine.

Le Herald réclame vivement contre la manière dont la justice sommaire est administrée dans les campagnes. En même temps qu'il se plaint du fonctionnement de cette institution judiciaire, il insiste que le choix des commissaires est la récompense des devoirs politiques. Il s'agit de dire que ces charges sont à la fois onéreuses et gratuites pour ceux qui les remplissent. Les juridictions sommaires rendent facile à tout le monde le recouvrement des créances personnelles, et le genre est plus en état que tout autre d'en apprécier le bienfait. Il est vrai que l'existence de cette cour n'est pas également avantageuse dans toutes les localités, que des décisions injustes en sont émanées.

Cette matière rentre aussi dans le domaine des réformes législatives; et si quelque institution analogue devait remplacer celle-ci, il n'y a pas raison d'espérer que l'annexion aura l'effet d'en assurer les avantages d'une manière à contenter tout le monde.

Le procès des émeutiers d'avril est un moment d'avoir lieu. Des plaieurs incenfirent invitant leurs partisans à s'opposer à l'action du tribunal criminel, ont été affichés partout par un appel chaleureux aux passions violentes, et ces mots: “Pitié! la mort que la tyrannie!” Souhaitons que cette démonstration n'ait pas pour d'ennemi un drame sérieux.

Société d'Assurance sur la Vie.

Les Agents de la Société d'Assurance sur la vie, de Londres, déjà avantageusement connue en Canada, desirant attirer l'attention du public sur les utiles et importantes dispositions que cette société a mises en œuvre pour faciliter la transaction de ses affaires dans les provinces anglaises de l'Amérique, et spécialement dans celle-ci.

Une Assemblée générale est établie dans notre ville; l'Agent général est ici; et un Bureau local de Directeurs, se réunit régulièrement pour transiger toutes les affaires, et faire ainsi éviter tout retard ou autre inconvénient concernant les propositions, réclamations à faire etc. Les avantages particuliers à cette société, tels qu'on les trouve énumérés dans l'annonce qui se lit sur notre 3e page, lui ont fait obtenir un grand succès dans les Etats-Unis et ailleurs. Les Directeurs ont espéré que l'extension de leurs opérations déjà nombreuses en Canada, ne pourra qu'aller en augmentant. La société, disent-ils, est connue par sa libéralité à satisfaire les assurés, comme il prouve le fait récent de la célérité avec laquelle elle a payé les Deux-Mille Livres sterling d'assurance sur la vie de Son Honneur le Juge Béland. Cette célérité est attestée par une lettre de J. A. Borthelet, etc. qui a été reproduite par les journaux, etc., etc., etc.

Nouvelles d'Europe.

A propos des affaires de la Suisse, le National, journal parisien, contient l'article suivant:

“On a beaucoup parlé d'une communication qu'aurait faite au gouvernement français les représentants de l'Autriche et de la Prusse, afin de s'entendre sur les conséquences du droit d'asile accordé en Suisse aux réfugiés. Cette communication n'a pas, nous le croyons, toute la portée qu'on veut lui attribuer.

“Les puissances limitrophes de la Suisse sont animées du désir bien naturel d'empêcher que les réfugiés ne mettent à profit le voisinage pour révolutionner leurs propres états, et elles ont le droit incontestable de prendre des mesures propres à prévenir ce danger. Mais la Suisse n'est pas disposée à méconnaître, dans aucun cas, les droits de son ancienne alliée et l'amitié qui unit les deux nations. D'ailleurs, le président de la République pourait oublier l'hospitalité qu'il a trouvée en Suisse pendant un si grand nombre d'années, et la protection dont cette puissance l'a couvert contre les injustes prétentions du gouvernement de Louis-Philippe!

Voici une déclaration de plus à l'adresse de ceux qui analysent beaucoup de déclarations différentes, s'obstinent à toujours parler de coups d'Etat. C'est toujours le National qui parle: “Le National disait, dans un des derniers numéros, que le gouvernement avait retiré la loi sur la responsabilité du pouvoir exécutif, et que ce retrait avait été fait en même temps avec les bruits de coup d'Etat. D'autres journaux avaient dit: “Les promesses militaires du général Changüer coïncident fâcheusement avec les bruits de coup d'Etat.” On disait encore, il y a quelques mois: “La prorogation de l'Assemblée et le voyage du président de la République dans certains départements coïncident fâcheusement avec les bruits de coup d'Etat.”—Nous disons, nous: Il y a quelque chose qui coïncide toujours avec tout, c'est le mirage de la passion; c'est-à-dire la haine et la peur, qui voient et qui veulent lire voir ce qu'ils ont peur.

Nous terminerons par cette dernière citation: “Une division de jour en jour plus tranchée paraît s'opérer, depuis quelques jours, entre les légionnaires et les ordonnés, et même entre les légionnaires eux-mêmes. Le clergé semble toujours vouloir se tenir en dehors des intrigues politiques. A peine remarque-t-on quelques prêtres qui prennent part aux menées hostiles de partis.”

—A propos du progrès que fait le socialisme dans certains départements de France l'Union formule les réflexions suivantes, dont on ne saurait contester la justesse. Les journaux monarchiques eux-mêmes en sont aujourd'hui à proclamer l'efficacité de la politique de compression:

“Si, comme quelques journaux le disent à grand bruit, le socialisme marque du terrain, ce sera, certes, une triste confirmation de ce que nous n'avons cessé de répéter, à savoir, que la force est insuffisante et inefficace pour attacher les vices et éteindre les maux de la société politique. Qu'est-ce qui a manqué aux pouvoirs depuis 1830? La compression a été terrible, les lois inexorables, la punition rélaxante. La République, après avoir supprimé des lois franches, a proclamé le droit plus formidable de l'exception. L'état de siège, cet état gouvernemental le plus dur sous le régime des parlements, a légalisé l'arbitraire. Puis, des lois nouvelles sont intervenues. L'administration s'est armée de règlements draconiens. La circulation matérielle des idées a rencontré, dans les préfectures, une double implacable. Les écoles ont été soustraites à la juridiction universitaire. Nulle combinaison de discipline, enfin, n'a manqué à la défense de l'ordre. Et cependant, nous dit-on, le socialisme marche! Qu'est-ce à dire? La force matérielle est donc impuissante à sauver le monde? C'est ce que nous disons. Que les conservateurs de toute opinion veuillent bien méditer ce raisonnement; la chose en vaut la peine. Ce n'est pas que nous ajoutions foi à toutes les assertions sur le progrès du socialisme; la formation des uns, la peur des autres, grossit le péril, sans nul doute. Mais le mal n'est pas

moins réel, et ce n'est pas la force qui la guérira. Les maladies sociales commencent par le vice et par l'erreur; on ne les attaque que par la vertu et par la vérité. Ce remède est impraticable dans un système politique qui repose sur le scepticisme et le mépris du droit qui n'a d'autre fin que la jouissance et l'égoïsme.”

CORRESPONDANCE.

CORRESPONDANCE LYONNAISE.

Lyon, le 20 février 1850.

M. LE REDACTEUR. Je continuerai donc, puisque vous le demandez, d'envoyer ma faible participation aux Melanges Religieux. Mais que de fois en traquant ces lignes qui tombaient naguère sous des yeux chéris, mon cœur sera gros de chagrins! Je flotte entre deux impressions diverses; je ne voudrais plus songer au Canada, et pourtant je sens aussi qu'il me sera bien doux d'y revenir par la pensée et par le cœur. Toutefois ne doutez pas de mes sympathies pour vous et pour tous ceux que mon frère a sincèrement aimés. Vous avez été et êtes son ami, à ce titre au si je veux faire quelque chose pour vous. Et puis, je soulagerai quelquefois mon cœur en vous parlant de celui que j'aime tant et de notre pauvre France, si accablée, si souffrante et si dénuée de gloire depuis quelque temps. Je vous parlerai des grandes actions, des belles vertus qui font l'illustration du christianisme, et si quelquefois la rougeur au front, je suis obligé de vous dire quelque événement honteux pour ma belle patrie, à côté je vous prouverai que malgré sa décadence momentanée, elle a encore beaucoup de capacités d'être utile à la faire vivre et la sauver! Vous n'avez pas à trouver un correspondant plus spirituel, plus intéressant et plus gai que moi, mais plus véritable et plus impartial, je ne le crois pas... Si je vous avais écrit, il y a quelques jours, je vous aurais fait présenter une catastrophe terrible un nouveau fait d'armes de nos émeutiers émérites, mais l'horizon politique après s'être chargé de noirs nuages, les nues après avoir vu circuler ces visages à face patibulaire ont repris un peu plus de calme. Ce calme jusqu'à quand durera-t-il? Je l'ignore. Ce fait est que nous ne sommes plus comptés sur un lendemain. Ah! c'est que quand on entend dans la bouche certains cassanements, on croit généralement à des orages prochains; de même quand on lit et entend de la part de nos adversaires, les barbares du 19e siècle, ces paroles déconcertantes, singulières et hideuses on peut être certain que de nouvelles collisions nous menacent...

Il est vrai que notre gouvernement s'arme de vigilance et de vigueur, que l'armée se tient prête, mais les hommes l'ordre se divisent... Quand dans le sein même de l'Assemblée législative, on voit des hommes, des apparitions de monarchistes, comme celles de MM. Richardot, Miot, Landin, et Nadand, etc. on sent que ce sont des aversissements utiles pour une nation capable encore de les comprendre. En faisant surgir des barbares de la société ces échos exaltés par des pressions si furieuses, dont la voix, les gestes, la langue, la barbe et le cheveux, mal peignée sont en harmonie parfaite avec leurs sentiments et leurs idées, Dieu semble dire: “Regarde bien ces hommes; si tu restes faible, lâche, égaré, si tu fais et sans repentir, voir les verges de fer que j'ai préparés pour te châtier.”

Les petites émeutes qui ont eu lieu à Paris les 4 et 5 de ce mois n'ont été faites par les habiles du parti rouge que pour soulever les dispositions des classes ouvrières et de la troupe pour agir en conséquence. Nos soldats sont montrés comme toujours, énergiquement dévoués à réprimer avec vigueur toute tentative de désordre. Le même esprit anime les troupes en garnison à Lyon, les forts sont armés, les canons busqués, et vis-à-vis le jour où nos incroignibles émeutiers descendront dans la rue, ils trouveront répression sévère si l'union règne dans le grand parti de l'ordre. C'est effrayant de voir l'union, la discipline, et le parfait accord qui règne entre les socialistes,

mes vertueux et des hommes vicieux, c'est une chimère qu'il ne faut pas poursuivre car, en la poursuivant, on ferait disparaître le bien qui existe et on aggraverait le mal. Mais il y a des moyens d'atténuer les inconvénients de tout cela; je tâcherai de l'en indiquer quelques uns demain soir, si tu veux revivre.

PAUL.

Oh! oui, je revivrai, car tu m'as rendu bien malheureux aujourd'hui en ébranlant ma foi.

A continuer.

CULTE ÉTRANGER EN RUSSIE.—Il résulte du rapport présenté à l'Empereur de Russie, pour l'année 1848, par le ministre de l'Intérieur, que la totalité des sujets russes, appartenant aux confessions étrangères, s'élevait à 8,755,719 individus des deux sexes. Plus de la moitié d'entre eux, savoir 4,911,459 individus appartenant aux cultes chrétiens; les 3,874,260 restants, étaient mahométans, israélites ou idolâtres.

Le nombre des catholiques-romains était de 2,760,744, avec 2,264 églises; celui des catholiques arméniens, de 20,080, avec 14 églises, et celui des Arméniens, de 354,521, avec 1,017 églises ou chapelles. Le culte protestant comptait de 732,299 individus, avec 900 églises. Le nombre des Mahométans était de 2,286,983, et celui de leurs mosquées, de 6,084. Le culte de Lama comptait 215,309 adeptes, et 293 maisons de prières; et le nombre des autres idolâtres s'élevait à 153,343.

130,000 finissants sur des travaux de terrassement qu'ils n'ont pas faits, mais pour lesquels on les a bien payés. S'ils n'ont pas fait ces travaux, ce n'est pas parce qu'ils les jugent à peu près inutiles, c'est parce qu'ils prétendaient que l'Etat devait les nourrir sans rien faire.

Ils jouaient au bouchon ou aux cartes, ils fumaient la pipe ou le cigare, ils formaient des clubs en plein vent, ils s'installaient sur les grands intérêts de l'Etat et le pauvre paysan payait les quarante-cinq centimes pour solder ces excellents ouvriers.

Voilà tout ce que le gouvernement provisoire a su imaginer pour l'exécution de son célèbre décret. Mais, dis-moi, Paul, est-ce qu'il n'y a que des terrassiers en France? Pourrais-tu me dire combien il y a de métiers dans les métaux, depuis l'épingle jusqu'à la machine à vapeur? Combien de métiers dans les tissus, depuis la fabrication du lin à 2 centimes le mètre jusqu'à celle de l'étoffe de soie la plus riche de la manufacture de Lyon? Et les autres métiers, combien y en a-t-il? A l'infini. Eh bien! si le droit au travail était dans la loi, le gouvernement serait tenu de donner du travail à tout cela, quand une crise commerciale et industrielle forcerait les fabriques et les ateliers à se fermer. Supposons qu'il y ait seulement 5,000,000 de travailleurs sur le pavé, y compris les cultivateurs, et dis-moi si ton imagination comprend comment un gouvernement, lors même qu'il aurait l'argent nécessaire, pourrait donner du travail à ces cinq millions d'ouvriers de métiers si divers?

Il lui faudrait une grande armée d'agents pour diriger ces travaux, et en les supplantant tous très habiles, ils n'en venaient pas à bout.

Mais, que ferait l'Etat des produits? Il ne trouverait pas à les vendre car, s'il y avait en des débouchés, les fabriques ordinaires continueraient de travailler. Mettra-t-il les objets fabriqués par le droit au travail dans de grands magasins? Mais il y aura bientôt un gros encombrement, à supposer que les travailleurs travaillent, ce qui n'est pas prouvé. S'il garde les objets fabriqués, il fera qu'une crise, qui n'aurait duré peut-être que deux ou trois mois, durera une ou plusieurs années.

Mais je m'égare. L'encombrement ne sera pas si grand que je le suppose, car le droit au travail ne pourra pas avoir satisfaction pendant trois mois. On prendrait-on de l'argent pour solder tous les industries diverses de 5,000,000 d'ouvriers? Chez les riches, disent les démagogues; soit, prenons-leur tout, et il n'y en aura pas pour trois mois: ces riches ne consumeront plus et les produits resteront en magasin.

Dans ce système, mon cher Paul, il faudrait brûler sur la place publique tout ce que produirait le droit au travail; mais alors le capital ne se renouvellerait pas comme il le fait ordinairement par la vente et, la fortune des riches étant, comme je l'ai dit, bientôt épuisée, il faudra bien que l'on s'enrichisse malgré la loi et la force du peuple souverain. Que devient-elle alors, ce pauvre peuple abusé par les charlatans politiques? Les riches n'ont plus rien; on prendra-t-il de quoi satisfaire à ses

besoins? S'emparera-t-il de la terre, des maisons? Mais on ne vit pas avec ça; la terre ne produit qu'avec de grands travaux et il faut attendre au moins six mois pour obtenir une récolte quelconque. Pillera-t-il les paysans après avoir ruiné les riches? Les paysans sont plus nombreux et au moins aussi vigoureux que les ouvriers des villes; ils défendraient leurs denrées, et nous aurons la guerre civile. Voilà, mon cher Paul, où nous conduit inévitablement, finalement, le droit au travail. Je n'ai fait qu'ébaucher le sujet; il y a un gros livre à écrire sur cette matière; mais j'en ai dit assez, ton esprit, et surtout ton cœur, me comprendront. Tu ne veux pas ruiner les riches, n'est-ce pas? Tu ne veux pas piller les paysans et tu ne veux pas la guerre civile?

PAUL.

Oh! non, je ne veux pas tout cela; mais je croyais qu'il y avait des moyens pour faire que la richesse fût mieux répartie et qu'on ne vit pas des misérables à côté des gens opulents.

PIERRE.

Mais, mon pauvre Paul, je t'ai déjà fait voir comment venait la richesse; l'as-tu oublié? Elle est la fille du travail, elle n'a pas d'autre origine et c'est par le travail qu'elle se répartit de la manière la plus équitable. Chaque est rétribué selon ses œuvres, comme disaient autrefois les St-Simoniens qui sont morts, bien morts, et qui sont bientôt, j'espère, suivis dans la tombe par les socialistes de toutes les nuances. Mon ami, c'est Dieu lui-même qui a réparti la richesse en faisant les hommes

avec une force, une intelligence, une activité des goûts, des penchants, des vertus des vices très divers. Je rabâche peut-être, car je crois l'avoir déjà dit cela un à peu près; mais on ne saurait trop répéter des vérités si simples, parce qu'elles sont très méconvenues, même par de savants professeurs.

Pendant que je faisais mon droit à Paris et que je suivais en même temps d'autres écoles, j'ai entendu très souvent nos maîtres professeurs des idées socialistes et r publicaines, car ils mélaient tout cela. Mon professeur d'histoire y manquait rarement et c'est de nos grandes écoles, polytechnique et autres, que sont sorties toutes ces absurdités finesses. Voilà pourquoi je n'en veux pas à ce pauvre peuple de toutes ses folies; ce n'est pas lui qui les a inventées, il en est la victime, car cela pèse sur lui autant ou plus que sur les riches.

PAUL.

Mais, puisque tu démolis toutes les doctrines qui font notre espérance, tu me diras bien un mot, car tu conviens qu'il y a quelque chose à faire, qu'elles sont les mesures à prendre pour faire cesser les maux que nous voyons dans la société.

PIERRE.

Je ne connais rien qui puisse faire cesser tous les maux. Il y aura toujours des pauvres et des riches, des hommes vigoureux et des hommes faibles, des hommes intelligents et des hommes bornés ou stupides, des hommes prodiges et des hommes économes, des hom-

PAGE

MANQUANTE

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE,

D'APRES LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39.

Table with columns for Cour du Banc de la Reine, Cour Supérieure, Cour de Circuit, and Districts, with dates for various months.

La Cour du Banc de la Reine. — Un Juge-en-chef et trois Juges puisés. — La Cour Supérieure. — Un Juge-en-chef et neuf Juges puisés. — La Cour de Circuit. — Neuf Juges.

MARCHÉ BONSECOURS.

Judi, 14 Mars 1850.

PRIX DES DENRÉES.

Table listing prices for various goods such as flour, sugar, and oil.

Extrait du Tarif des impôts payables sur les importations d'après l'Acte 12, Vict. 1.

ARTICLES payant 30 pour cent: Epices, fleur de muscade, gingembre, musca...

COMPAGNIE D'ASSURANCE

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL: £50,000.

NOTICE SUR L'EXHUMATION ET LE 78ME ANNIVERSAIRE DE LA CHAUMIÈRE DES SŒURS DE LA CHARITÉ.

BONS PROVINCIAUX.

BUREAU DU RECEVEUR GÉNÉRAL. Toronto, 22 Février, 1850.

Table showing the amount of provincial bonds issued and their interest rates.

TERRES DE LA COURONNE

En conséquence de la Translocation du Siège du Gouvernement à Toronto, Avis Public est par le présent donné que toutes Communications destinées au Département de la part des Personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto.

ATTENTION !!

On imprime à ce Bureau: Adresses, Mitaines, Billes d'invitation, Lettres funéraires, etc.

CALENDRIER

Table for the year 1850, listing ecclesiastical and civil events.

ECOLE DES SOURDS-MUETS.

DEPUIS que la Législature cessa, il y a 13 ans, d'encourager l'École des Sourds-Muets, si habilement tenue par M. R. McDonald...

NOTICE SUR L'EXHUMATION

ET LE 78ME ANNIVERSAIRE DE LA CHAUMIÈRE DES SŒURS DE LA CHARITÉ, DITES SOEURS GRIS.

MANUEL

DES Sociétés de Tempérance DEDIE A LA JEUNESSE DU CANADA.

ATTENTION!!!

A VENDRE, A L'ÉVÊQUE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE.

CALENDRIER

Table for the year 1850, listing ecclesiastical and civil events.

EAU PLANTAGÈNE.

LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a l'honneur de recommander l'Eau de Plantagenet...

ÉTABLISSEMENT RELIGIEUX.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIURE.

PROTHÈTE

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc.

LE SOUSSIGNÉ à l'honneur d'inviter les Messieurs du Clergé et de la laïcité à se réunir...

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre dans le genre gothique. — Les conditions seront très-faciles. — S'adresser à J. B. THOMAS.

L. P. Boivin

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. A VENDRE de nouveaux sermons pratiques que l'on trouve dans ce recueil...

LIBRAIRIE NOUVELLE

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir et ont maintenant en vente, une collection de livres...

DANIS PAUL

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désirent prendre des leçons de Musique.

L. A. HUGUET LATOUC

Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montreal. MM. FABRE & Cie., Libraires. Trois-Rivières, VAL GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Proc. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Proc. Direct. Rivière du Loup, M. L. BARRÉAU, St. Adolphe, M. H. AUBERTIN.